AQUA SPARKLING CLEAR

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	AQUA SPARKLING CLEAR
Autres moyens d'identification	27271WIP
Usage recommandé	Rétablit la clarté de l'eau.
Fabricant	Lawrason's, Inc, 460 Wyecroft Road, Oakville, Ontario, L6K 2G7, (905) 842-8300, www.Lawrasons.com
Identificateur du fournisseur	Lawrason's, Inc, 460 Wyecroft Road, Oakville, Ontario, L6K 2G7, (905) 842-8300, www.Lawrasons.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 or *666 on a cellular phone
Numéro de la FDS	27271C62
Date de préparation	le 01 février, 2017

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification du SGH

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Danger

Mention de(s) danger(s) :
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage :
Garder sous clef.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Élimination :
Éliminer le contenu/récipient en conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Aluminium chloride hydroxide sulfate	39290-78-3	80.00-100		

Notes

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Si la respiration est difficile, amener la personne à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin. Un traitement est requis de toute urgence.

Commentaires sur les premiers soins

Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser des agents extincteurs compatibles avec le produit et appropriés à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Portez des vêtements résistant au feu.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Fuites ou déversements importants : colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Contacter les services d'urgence et le fabricant/distributeur pour directives.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
Aluminium chloride hydroxide sulfate	Non établie		Non établie		Non établie	

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Assurez-vous que les postes oculaires et les douches de sécurité sont à proximité de l'emplacement des postes de travail. Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Se laver les mains et le visage soigneusement après la manipulation et avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.

Protection des voies respiratoires

Prévoir une ventilation d'échappement ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques de vapeurs en dessous de leur valeur limite respective. Porter un appareil de protection respiratoire motorisé à adduction d'air filtré, approuvé par NIOSH, muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Basic Physical and Chemical Properties

Apparence	Ambre claire.
Odeur	Léger
pH	2.1 - 3.1
Melting Point/Freezing Point	-12 ºC (10 ºF) (freezing)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	102 ºC (216 ºF)
Densité de vapeur	1.3
Solubilité	Très soluble in water

Other Information

État physique	Liquide
Densité en vrac	1.18 - 1.28 kg/m3

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Hautes températures.

Matériaux incompatibles

Fer, acier, métaux (y compris leurs alliages) métaux de base Corrodes, acier au carbone, aluminium, carbone acides minéraux, bases, matériaux alcalins.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre corrosifs; chlorure d'hydrogène corrosif.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Aluminium chloride hydroxide sulfate	> 5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	2360 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)

Corrosion/Irritation Cutanée

Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Les vapeurs et le brouillard irrite la gorge et les voies respiratoires et provoque la toux.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Peut être nocif.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Aluminium chloride hydroxide sulfate	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sans danger pour la vie aquatique, la vie terrestre.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne devraient pas être bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

S'il y a rejet dans l'environnement, ce produit devrait migrer rapidement à travers le sol, selon ses propriétés physiques et chimiques.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité. Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
US DOT	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, N.O.S. (Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III
IATA (Air)	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, N.O.S. (Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III

Dangers environnementaux Sans objet

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Canada

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA	**Santé - 2 Inflammabilité - 0 Instabilité - 1**
FDS préparée par	Directeur technique
Numéro de téléphone	905-842-8300
Date de préparation	le 01 février, 2017
Date de la plus récente version révisée	le 01 juin, 2018
Signification des abréviations	CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Accelrys, Inc. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Autres informations	Toutes les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et l'expérience de notre produit et n'est pas exhaustive. Il s'applique au produit tel que défini par le cahier des charges. Dans le cas de combinaisons de mélanges, il faut confirmer qu'aucun nouveau risque n'existe. Dans tous les cas, l'utilisateur n'est pas dispensé d'observer toutes les procédures légales, administratives et réglementaires relatives au produit, l'hygiène personnelle et l'intégrité du milieu de travail. (Sauf indication contraire, les informations techniques ne s'appliquent qu'au produit pur). À notre connaissance actuelle, les informations contenues dans ce document sont exactes à la date du présent document. Cependant, ni Lawrason's, ni aucune de ses sociétés affiliées n'offrent de garantie, expresse ou implicite, ou n'assume aucune responsabilité relativement à ces informations ou à son utilisation. Ces informations sont destinées à être utilisées par des personnes techniquement qualifiées à leur propre discrétion et à leur propre risque et ne se rapportent pas à l'utilisation de ce produit en combinaison avec une autre substance ou tout autre procédé. L'utilisation envisagée en conformité avec la loi applicable, la manière d'utiliser et si des brevets sont violés. Ces informations ne donnent que des propriétés typiques et ne doivent pas être utilisées à des fins de spécification. Lawrason, Inc. se réserve le droit d'apporter des ajouts, des suppressions ou des modifications aux informations à tout moment sans notification préalable.
Avis	Bien que nous croyons exactes les données soumises à la date ci-haut mentionnée, la compagnie ne garantit aucun des détails ci-joints et de ce fait se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces données. Ces données sont offertes uniquement pour votre considération, recherche et vérification.

Créée à l'aide de CANWrite™